

DEPARTEMENT
DE LA
CHARENTE-MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE ROYAN

REUNION DU 10 NOVEMBRE 1967

67094
OBJET:

Subvention accordée
aux Etablissements
du 1er cycle du
2ème degré sur les
fonds scolaires
1966-1967

Le dix novembre mil neuf cent soixante sept, à 20 H.30,
le Conseil Municipal de ROYAN, s'est réuni, en séance ordinaire,
au lieu ordinaire de ses réunions à la Mairie, sous la Présidence
de M. de LIPKOWSKI, Député-Maire, d'après convocations faites le
6 novembre 1967.

Etaient présents: MM. de LIPKOWSKI, MATRAS, BISCAYE, Melle FOUCHE,
MM. BUJARD, Dr. LANUSSE, MM. COLLE, MOUCHOT, BOUCHET, BETOUS, NAULIN,
BOUDEY, BROTEAU, GACHET, Mme BIDEAU, MM. OSQUIGUIL, VULTAGGIO,
REIX, TETARD, STIPAL, NARTEAU, CAMBLONG.

Représenté : Dr. DOMEQ par M. MATRAS

Les conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal,
procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le
sein du Conseil.

M. GACHET ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné
pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Par lettre circulaire du 3 avril 1967, M. le Préfet de la
Charente-Maritime a fait connaître qu'une dotation annuelle de
3 000 F par établissement du 1er cycle du 2ème degré, était allouée
à la commune, au titre de l'année scolaire 1966-1967 en vue de
l'acquisition ou du renouvellement de matériel collectif d'enseigne-
ment.

Le versement qui sera fait à la commune, sur production d'un
programme d'emploi détaillé, s'établit donc à 6 000 F pour les
2 C.E.G. Jules Ferry et Pelletan.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les circulaires préfectorales des 3 avril 1967, 1er juillet
1967 et 10 septembre 1967,

Vu les programmes d'emploi concernant les C.E.G. Pelletan Garçons
et Jules Ferry Filles,

DECIDE :

- d'accepter le programme d'emploi établi par M. le Directeur du C.E.G. Pelletan et par Mme la Directrice du C.E.G. Jules Ferry correspondant à l'attribution d'une subvention de 3 000 F à chacun de ces établissements, en vue de l'acquisition de matériel collectif d'enseignement.
- de demander le versement de la somme totale de 6 000 F (2 x 3 000) allouée à la commune, sur les fonds scolaires 1966-1967.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,
Pour le Député-Maire,
Le Adjoint Délégué,



Approuvé par le Président à la
délibération de la Commission
Départementale en date du 18 DEC. 1967

La Rochelle, le 21 DEC 1967
Le Préfet :

Pour le Préfet et par autorisation,
L'Attaché, Chef du 3^{ème} Bureau :



Mely

PREFECTURE
 de la
 CHARENTE-MARITIME
 s scolaires

29 SEP. 1967 3867

ETABLISSEMENT DU 1er CYCLE du SECOND DEGRE

Commune : ROYAN

Etablissement : CEG Jules Ferry

olaire 1966-1967

ion : 3 000 F.

PROGRAMME D'UTILISATION

Nature des besoins	Montant de la dépense
<u>Ordre de priorité de l'utilisation</u>	
<u>Acquisition de matériel collectif d'enseignement</u>	
Magnétophone, bandes magnétiques cart. murals	1350 ^c 300 1000
<u>Renouvellement de matériel collectif d'enseignement</u>	
matériel scientifique	350
<u>Entretien des locaux</u>	
Total général	3 000 F.

avis favorable
 Directeur d'Académie,
 elle, le 12 DEC. 1967
 Inspecteur d'Académie,

Fait à ROYAN le 19 novembre 1967

Pr. MATRAS, (1) Pr le Député-Maire
 Le Premier Adjoint,
~~Le Chef d'établissement, (2)~~
 Maurice MATRAS

Approuvé, conformément à la
 délibération de la Commission
 Départementale en date du 18 DEC. 1967
 LA ROCHELLE, le 2^e DEC 1967

LE PREFET :
 Pour le Préfet et par autorisation,
 l'Attaché, Chef du 3ème Bureau :

avis favorable 3 OCT. 1967

qu'il s'agit d'un
 lissement communal.
 qu'il s'agit d'un
 lissement public



PREFECTURE
de la
CHARENTE-MARITIME

Fonds scolaires

Année scolaire 1966-1967

Dotation : 3 000 F.

ETABLISSEMENT DU 1er CYCLE au SECOND DEGRE

Commune : ROYAN
Etablissement : CEG Pelletay

PROGRAMME D'UTILISATION

Nature des besoins	Montant de la dépense
<u>Ordre de priorité de l'utilisation</u>	
1°) <u>Acquisition de matériel collectif d'enseignement</u>	
Pour la 5° de transition créée à la rentrée 1967 :	
- I Four à céramique et accessoires	2 000,00 F
- F
- F
- Cartes de Géographie.....	200,00 F
2°) <u>Renouvellement de matériel collectif d'enseignement</u>	
- Renouvellement de cartes de géographie-histoire	500,00 F
- " de produits chimiques	300,00 F
3°) <u>Entretien des locaux</u>	
Total général	3 000 F.

Avis de
M. l'Inspecteur d'Académie,
Avis favorable

à l'approbation

La Rochelle, le 18 DEC. 1967

L'Inspecteur d'Académie,

Pour l'Inspecteur d'Académie et p. o. t

L'Attaché principal

Chief des Services Administratifs

L'Inspecteur de l'Enseignement

Avis favorable

[Signature]

- (1) Lorsqu'il s'agit d'un établissement communal.
- (2) Lorsqu'il s'agit d'un établissement public national.

Fait à ROYAN le 13 novembre 1967

LE MAIRE, (1) le Député-Maire
Le Premier Adjoint,
Le Chef d'établissement, (2)

Maurice MATRAS

Approuvé, conformément à la
délibération de la Commission
Départementale en date du 18 DEC. 1967
LA ROCHELLE, le 21 DEC 1967

LE PREFET :

Pour le Préfet et par autorisation,
l'Attaché, Chef du 3ème Bureau :

[Signature]

